

Mairie-conseils



Le Transport Scolaire La communauté de communes de Lembeye (Pyrénées Atlantiques)

Jeudi 27 Janvier 2005

Témoignages de :

Michel CHANTRE, *Président,*

Nicole BROUSTE, *vice Présidente chargée des affaires scolaires, péri et extra scolaires,*

Frédéric SAVINEAU, *Attaché Territorial*

Contact :

Communauté de communes de Lembeye : 05.59.68.50.22

COMPTE RENDU

Catherine LEBERGER, *Mairie-conseils*

Nous sommes réunis pour entendre les élus de la Communauté de communes de Lembeye nous expliquer les raisons qui les ont conduits à demander délégalation de la compétence transport scolaire exercée pleinement jusque là par le Conseil général. Comment les communes, les regroupements pédagogiques, les écoles et le collège se sont organisés pour mettre en œuvre une Régie de transport scolaire, avec quels moyens, quels financements, quels partenaires ? Les enseignants, les familles et les enfants y trouvent-ils de réels avantages ?

Frédéric Savineau nous présentera le territoire, Michel Chantre, Président et Nicole Brouste, vice Présidente nous expliqueront le contexte dans lequel ils ont pris cette décision. Ensemble, ils nous expliqueront « comment ça marche ».

Frédéric SAVINEAU, *Attaché territorial*

Notre Communauté de communes se situe au Nord-Est du département des Pyrénées Atlantiques. Créée le 1^{er} janvier 1995, elle regroupe les 31 communes et 4 996 habitants. La plus petite rassemble 40 habitants, la plus importante, Lembeye, 750. Vous mesurez le morcellement des communes sur notre territoire.

Depuis notre passage en TPU le 1^{er} janvier 2003, voici les compétences obligatoires que nous exerçons : dans le domaine de l'aménagement de l'espace communautaire, tout ce qui est OPH, schéma de secteur des équipements structurants, réserves foncières, etc. Dans le domaine du développement économique, diverses formes de soutien aux entreprises, la réalisation d'études de développement économique, la réflexion sur la gestion des zones d'activités.

Parmi les compétences optionnelles : le logement et le cadre de vie ; les services aux personnes âgées dépendantes et à la petite enfance ; la collecte et le tri sélectif des déchets ménagers assimilés, la valorisation des déchets, notamment.

La Communauté se structure en 8 commissions. La commission des Affaires scolaires, péri et extra scolaires d'intérêt communautaire est présidée par Nicole Brouste qui a travaillé bien évidemment avec l'ensemble des élus pour préparer la nouvelle organisation du transport scolaire.

Nicole BROUSTE, *vice-Présidente chargée du transport scolaire*

Voici le constat que nous avons fait. Les parents d'élèves déploraient d'une part la durée des transports le matin et la lourdeur de la journée scolaire pour les enfants. L'amplitude horaire était trop limitée (9 heures -16 heures 30) pour les collégiens, qui n'avaient que 20 mn pour prendre le repas de midi. Avant de reprendre leur cours, ils n'avaient pas de coupure pour se détendre.

La configuration de notre territoire, très étendu et très accidenté, avec de petites routes, ne facilitait pas les choses. Nous avions à notre disposition des bus dont la taille trop importante rendait difficile la conduite et donc le ramassage, par endroit. Certains d'entre eux étaient vétustes. Nous avons seulement sept circuits pour répondre à l'ensemble du besoin.

Devant cette situation, les enseignants, les parents d'élèves, les élus de la Communauté, avons travaillé ensemble sur une nouvelle organisation. Nous avons procédé à une étude qui reposait au départ sur un contrat éducatif local (CEL), destinée améliorer le service. Il fallait dissocier les circuits et les horaires. Nous avons travaillé, avec le Conseil Général et, à partir de novembre 2002, nous avons décidé le principe d'une organisation mixte : 4 lignes en autorité organisatrice de premier rang (AO1) pour le conseil général, 6 lignes en AO2 pour la Communauté de communes de pour le transport scolaire du collège et 9 pour le primaire. Cela a été un travail de longue haleine. Il a fallu étudier le territoire, le nombre et l'âge des enfants, les regroupements pédagogiques... Pour les enfants de moins de 4 ans, nous avons mis en place un accompagnement. C'était essentiel pour que les parents ne les scolarisent pas en dehors du territoire.

Le Conseil général a signé avec nous une convention, par laquelle il assure le coût d'exploitation, de personnel, les frais de roulage, les véhicules, la Communauté de communes assurant la sécurité et l'organisation dans une approche territoriale.

Cette organisation nous a permis de limiter la longueur des trajets à 30 mn et à 20 km. Aujourd'hui :

- nous avons dissocié les horaires du primaire et du collège,
- nous transportons les enfants de moins de 4 ans, ce qui était impossible auparavant,
- nous disposons d'autocars adaptés au gabarit des routes du canton, avec une plus grande souplesse de circuits, puisque tous les ans, nous avons un listing des enfants et nous pouvons adapter les arrêts à la fréquentation,
- la carte scolaire a été renforcée, car cette nouvelle organisation nous a permis de rouvrir des écoles primaires qui avaient été fermées et de mieux implanter le primaire et le collège dans le canton.

Frédéric SAVINEAU

Je voudrais résumer les trois principales étapes :

- le 27 novembre 2002, le **principe d'une organisation mixte** entre le Conseil général des Pyrénées Atlantiques et la Communauté de communes a été validé.
- En mars 2003, le Conseil général décide, lors de sa commission permanente, la **délégation à titre expérimental**, dans le cadre de la réforme de la constitution, de la compétence transport.
- Le 11 juin 2003, la Communauté de communes délibère sur la **prise de compétence** Transport scolaire.

Entre le moment où la communauté de communes a démarré la réflexion et la prise effective de compétence, il s'est écoulé environ huit mois, huit mois de travail au cours desquels élus et services ont travaillé presque quotidiennement avec les services transport du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

Dans le cadre du fonctionnement de cette prise de compétence, il a été décidé le 8 juillet 2003 de créer une régie des transports scolaires. C'est également une date importante. La communauté de communes gère la compétence transport scolaire dans

le cadre d'une régie de transport scolaire, régie à seule autonomie financière, qui n'a pas la personnalité morale. Il s'agit donc d'un budget annexe pour la Communauté de communes, au même titre que les CCAS pour les communes, par exemple.

Nous avons bâti un budget prévisionnel, le Conseil général prenant intégralement en charge le financement de l'investissement. Pour acheter les bus, nous avons lancé un appel d'offres européen. Le Conseil général finance également le coût de fonctionnement de ces bus.

Nous avons signé une convention de délégation de compétence avec le Conseil général, convention qui porte sur sept ans, avec déjà une année écoulée.

La régie de transport scolaire fonctionne depuis le 1^{er} septembre 2003 avec quatre bus de 27 places (un bus étant racheté à un RPI qui assurait auparavant cette compétence) et quatre de 21 places.

Un participant

Notre Communauté de communes ressemble à celle de Lembeye. Nous sommes environ 5 500 habitants, répartis sur neuf communes. Nous assurons aussi une partie du ramassage scolaire et nous avons des soucis au niveau des petits hameaux, où il y a très peu d'enfants (1 ou 2 pour 15 habitants) Nous cherchons des solutions pour ces enfants très éloignés. Nous sommes une région de montagne. Ces hameaux sont à environ 5 kilomètres de l'école.

Michel CHANTRE, *Président de la Communauté de Communes de Lembeye*

Dans notre réorganisation, nous souhaitons aussi faire la lumière et « le ménage » dans les points d'arrêts scolaires. Nous avons retenu le principe de deux points d'arrêt maximum par village, (là où on en connaissait cinq ou six auparavant, la plupart du temps des arrêts sauvages qui n'étaient pas sécurisés). Pour les hameaux, il faut se poser la question du trajet, de la distance de ces hameaux vers les lieux scolaires. Dans notre communauté, les circuits traversent obligatoirement toutes les communes. Certaines ont été fusionnées il y a longtemps et cela peut correspondre à des hameaux. La population ne dépasse pas 150 habitants. Nous avons un point de ramassage dans ces « anciens villages », même s'il a été fusionné avec un autre. C'est une volonté du Conseil général, mais ça a été une volonté aussi de la Communauté de communes. Ceci dit, nous ne faisons pas du ramassage à la carte. Les enfants - et cela a été accepté par les maires des communes- ont une certaine distance à parcourir en fonction de leur lieu d'habitation (1 km, parfois). Mais, j'insiste sur ce point, il y a un point d'arrêt. Souvent, les parents qui souhaitent un arrêt au plus près de leur domicile sont ceux qui, ensuite, estiment que la durée du transport est trop longue ! Si les écoles existaient dans chaque village, dans chaque hameau, ces parents amèneraient leurs enfants par leurs propres moyens. Dans certains villages, nous avons deux arrêts, voire trois.

Une participante

Nos transports scolaires sont régis par le Conseil général. Quelle est la participation des parents au coût du transport scolaire ? et, est-ce que votre nouvelle organisation a augmenté le budget du transport ?

Nicole BROUSTE

Financièrement, le Conseil général a pris en charge la totalité du coût du transport scolaire. Il n'y a pas de participation des parents. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, notre budget n'a pas augmenté. Il y avait sept bus et nous en avons neuf.

Michel CHANTRE

C'est un point important. Sans refaire l'historique, Nicole Brouste a évoqué le constat et nos objectifs, la durée du trajet excessivement longue auparavant. On nous disait toujours qu'il n'était pas possible de bousculer cette organisation et que le transport scolaire dans notre canton était déjà trop onéreux. Finalement, lorsque nous nous sommes vraiment penchés sur la question avec les services du Conseil Général, la démonstration a été faite que nous n'étions pas plus chers que d'autres secteurs du département.

La régie ne cherche pas à faire du bénéfice, mais à équilibrer ses coûts. C'est pour ça que nous avons eu des difficultés, vis à vis du syndicat des transporteurs. Dorénavant, un circuit ramasse les enfants du collège, les dépose pour 8 heures 30 et repart faire la rotation des écoles primaires du canton. Les premiers résultats le démontrent, avec des bus supplémentaires et une rotation supplémentaire nous ne sommes pas plus chers que le budget précédent (qui avait sept bus avec une seule rotation). Nous avons modernisé la gestion du service et rationalisé les coûts.

Un participant

Les arrêts de bus sont-ils spécialement aménagés et qui gère et finance cet aménagement ?

Michel CHANTRE

Tous les arrêts ne sont pas spécialement aménagés. Déjà en ayant diminué et tenté de supprimer les arrêts de complaisance, nous avons augmenté la sécurité. Maintenant, tout le travail consiste, avec l'aide du Conseil général, à inciter les maires à sécuriser les arrêts de transport scolaire dans leurs communes. La responsabilité du transport scolaire dépend du Conseil général, même si nous avons transféré la compétence. Mais au bout de la chaîne, il y aura toujours le maire du village. C'est donc en parfaite harmonie avec les maires que nous décidons de valider ou pas un arrêt de transport scolaire. Nous avons une triple validation, celle de la mairie, celle de la Communauté de communes et celle du Conseil général. Tous les arrêts sont validés, sauf peut-être deux ou trois arrêts « de complaisance » qui nous ont échappé. Certains aménagements peuvent encore être améliorés. (90 % des arrêts ont un abri bus, par exemple). Mais il reste à améliorer, par exemple, sur la départementale, les décrochements pour que le bus ne soit pas obligé de stationner directement sur la route quand les enfants montent ou descendent. Nous essayons, dans le cadre de la validation, de prévoir les arrêts à un endroit qui permette ce type de stationnement. Nous devons encore travailler de ce côté-là.

Un participant

Quelles sont les possibilités extrascolaires données par ce système ?

Michel CHANTRE

Cette question est pour nous très importante. C'est toujours un objectif que nous n'avons pas encore rempli en totalité. Il est vrai que les bus sont réutilisés dans le cadre des activités pédagogiques des écoles et des regroupements pédagogiques. Pour une sortie pédagogique sur le temps scolaire, nous avons l'autorisation d'assurer le transport.

Par contre, nous voulions aller plus loin et nous avons demandé aux services du Conseil Général de nous autoriser aussi à réutiliser ces bus dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires. Et là, nous n'avons pas encore cette autorisation.. Ces sorties-là restent gérées par les syndicats qui gèrent les regroupements pédagogiques et les écoles primaires. Pourtant, la régie, qui ne cherche pas à faire du bénéfice, mais à équilibrer ses comptes, pourrait assurer un service moins coûteux.

Un participant

Pouvez-vous nous parler des accompagnateurs de bus. Qui sont-ils ?

Michel CHANTRE

Cela a été aussi une volonté de la Communauté de communes. Le Conseil Général ne prenait les enfants qu'à partir de 4 ans. Nous pouvons accueillir dans nos bus des enfants de moins de 4 ans, qu'à condition d'avoir un accompagnateur par bus qui dessert une école primaire. C'est ce que nous avons mis en place et c'est la Communauté de communes qui a pris en charge leur temps de travail. Le Conseil général n'intervient pas sur ce point. Mais cela nous permet de prendre les enfants dès le début de leur scolarité, à partir de 2 ans ½. Tous nos bus sont équipés de ceintures de sécurité.

Une participante

Nous avons en charge le transport scolaire. Nous sommes délégués 2^{ème} rang. Nous faisons appel à des prestataires. Je voudrais savoir comment la Communauté de communes organise les sorties scolaires, comment elle les optimise, etc.

Frédéric SAVINEAU

Pour les sorties pédagogiques, les écoles au préalable nous contactent pour nous avertir qu'elle souhaitent organiser une sortie et veulent connaître le coût du transport. Mais ce sont les écoles qui restent maîtres dans ces sorties. Nous n'imposons rien. Nous attendons que les écoles nous donnent leur programme. Ensuite, en fonction des capacités, nous proposons un ou deux bus. Monsieur CHANTRE l'a évoqué, le coût est assuré par le budget du Conseil général. Nous devons nous y retrouver au niveau du coût de fonctionnement concernant la sortie.

Une participante

Les sorties scolaires sont financées par le Conseil général également ?

Frédéric SAVINEAU

Non. Mais le budget de la régie est financé par le Conseil général. Le Conseil Général établit un budget de fonctionnement uniquement pour le transport scolaire. Lorsqu'il y a une sortie scolaire, c'est un extra, c'est en plus. Il ne faut pas mettre en péril les finances de la régie qui sont bien calées en fonction d'un certain nombre de jours de

transport scolaire du collège et du primaire. Comme le Conseil général ne prévoit pas les sorties scolaires, nous cherchons à équilibrer ces sorties pédagogiques en demandant la participation des écoles, soit la commune, soit l'association des parents d'élèves, et nous demandons une participation aux frais de roulage et du temps du chauffeur. Les frais de roulage imposés par le Conseil Général sont de 0,40 euros le kilomètre. Le temps de travail du chauffeur est de 15 euros de l'heure. Il faut que cela reste une opération blanche qui ne mette pas en difficulté les finances de la régie.

Et cela fonctionne bien. Les sorties coûtent moins cher aux familles et aux écoles qu'avec un autres système de transport. Elles nous sollicitent souvent. Nous avons programmé au premier budget, en 2004, une dizaine de sorties et nous en avons fait une trentaine dans l'année. Les écoles n'ont pas des budgets extensibles et nous n'avons pas l'amortissement du bus à prévoir puisqu'il est pris en charge dans le cadre du budget de la régie.

Un participant

J'aurais voulu plus d'explications sur **le financement de la régie**.

Frédéric SAVINEAU

Le budget de la régie du transport scolaire est assuré intégralement par la subvention du Conseil général. C'est un budget annexe. Nous avons des règles de comptabilité à respecter, une section investissement et une section fonctionnement.

Dans la section fonctionnement, nous trouvons tout ce qui concerne les frais de roulage, le carburant, les salaires, le passage aux mines, le contrôle technique des véhicules, etc.

Dans le budget investissement, nous trouvons l'achat des bus qui est amorti sur 7 ans.

Nous avons éclaté la subvention du Conseil général.

Le Conseil général nous a dit : « Cette année, ça vous coûte tant en investissement et en fonctionnement ». L'année dernière, par exemple, c'était 230 000 € de fonctionnement et 90 000 € d'investissement (cette somme sera identique sur 7ans et correspond à l'amortissement des bus).

Un participant

L'investissement de la communauté de communes, c'est votre participation à la gestion des circuits ?

Frédéric SAVINEAU

La participation financière de la Communauté de communes est nulle. La subvention du Conseil général couvre les frais liés à l'investissement des bus ainsi que le fonctionnement de ces bus (frais de roulage, salaires des chauffeurs...). L'objectif est bien de minimiser les coûts grâce à cette organisation.

Une fois les coûts d'investissement et de fonctionnement chiffrés, le Conseil général nous alloue une **marge supplémentaire** (5% du montant de la subvention initialement calculée) correspondant aux divers frais de gestion, sorte de soupape de sécurité administrative.

La subvention du Conseil général pour cette année est de l'ordre de 320 000 euros, éclatés en fonctionnement et en investissement (l'investissement des bus étant amortis sur 7ans).

Un participant

Qui est propriétaire des bus?

Frédéric SAVINEAU

La communauté de communes.

Catherine LEBERGER

Pouvez-vous nous préciser le nombre d'enfants concernés, si possible par tranche, maternelle, primaire, collège ?

Frédéric SAVINEAU

Ils sont 190 au total : 90 pour le collège et 100 pour le primaire et la maternelle.

Michel CHANTRE

Il n'y a que 90 enfants du collège qui sont transportés. Mais il faut toujours intégrer que, au départ nous avons sept lignes pour le collège. Par cette réorganisation, nous en avons mises en place dix, dont quatre situées sur les plus grands axes du canton, qui restent de la responsabilité directe du Conseil général.

Catherine LEBERGER

Pour quelles raisons ?

Michel CHANTRE

Nous avons jugé préférable de laisser la responsabilité des grands axes au Conseil général. Cela a facilité un peu les négociations. Notre volonté n'était pas de tout retirer aux entreprises de transport existantes, mais bien de résoudre les problèmes des enfants situés dans des communes excentrées. Nous voulions réduire à 30 minutes et à 20 kilomètres la durée du transport. Et ce sont nos communes excentrées qu'il fallait mieux irriguer, pas les grands axes.

Notre collège est situé à Lembeye. Il y a dix lieux scolaires ensuite, dont certains sont en regroupement pédagogique. Un point important : nous avons pu mettre en place un transport scolaire dans deux secteurs qui en étaient encore dépourvus. Dans un autre secteur, nous avons pu, là où il n'y avait qu'une seule ligne, en mettre une seconde.

Une participante

Quelle amélioration sensible a apporté la nouvelle organisation ?

Michel CHANTRE

La lourdeur de la journée scolaire était l'un des premiers handicaps pour les enfants dans l'ancien système. Nous avons dissocié le transport vers le collège de celui vers les écoles. Nous avons avancé les horaires des cours pour le collège à 8 heures30 le matin au lieu de 9 heures et le soir les enfants du collège sortent des cours à 17 heures au lieu de 16 heures 30. L'amplitude de la journée a été allongée et les enfants

disposent de plus de temps pour déjeuner et avant la reprise des cours l'après-midi. Ce temps-là a permis de mettre en place certaines activités. Voilà pour le collège.

Les bus qui transportent les collégiens les déposent à 8 heures 20 le matin et repartent faire des circuits pour desservir les écoles primaires du canton qui débutent leurs cours à 9 heures et terminent à 16 heures 30, ce qui permet de desservir les écoles primaires à partir de 16 heures 30 et d'être prêts à ramasser les élèves du collège à partir de 17 heures. Dans cette organisation, il faut saluer le travail et l'implication des chauffeurs.

Une participante

Avez-vous des problèmes de discipline et quels moyens vous aviez mis pour les résoudre ?

Frédéric SAVINEAU

Les enfants doivent obligatoirement mettre les ceintures de sécurité. Les chauffeurs ont été recrutés par la Communauté de communes. Ils sont fonctionnaires territoriaux. Nous les sensibilisons régulièrement au cours de réunions de travail sur la discipline. Mais un chauffeur est là pour conduire et non pas pour faire la police. Nous mettons en place une sorte de règlement intérieur dans le bus. Certains chauffeurs ont pris quelques initiatives ponctuelles par exemple, l'un d'entre eux a décidé de tenir à jour un tableau. Lorsque l'enfant n'est pas sage, il met des croix. Au bout d'un certain nombre de croix, il vient nous voir et nous travaillons avec la Principale du Collège de Lembeye pour trouver une solution, soit convoquer les parents, soit sensibiliser l'enfant.

Egalement, en début d'année scolaire, le collège organise une sensibilisation au transport scolaire en réunissant l'ensemble des élèves au cours d'une demi-journée banalisée. Il y a des réunions avec tous les chauffeurs qui assurent le ramassage scolaire, les professeurs, le Conseil général. On y parle de la sécurité, de la discipline, de la descente du car, etc.

Pour le primaire, c'est plus facile. Il y a les accompagnateurs. Chacun a la charge de ces enfants. C'est plus facile de transporter les enfants de 4 à 10 ans que des adolescents de 12 à 15 ans. Mais, d'une manière générale, nous n'avons pas eu de remontées des familles et surtout des chauffeurs. Aucun n'a eu à se plaindre de comportements violents ou agressifs de la part des enfants.

Un participant

Je n'ai pas compris en quoi il vous était difficile d'utiliser les bus pour proposer des services au reste de la population. Je pense notamment au transport des personnes âgées ou peut-être des sorties avec des adolescents, touchant d'autres intérêts.

Michel CHANTRE

Je suis conseiller général du canton de Lembeye. Tout dépend de la volonté du Conseil général, d'accorder l'autorisation ou pas. Je le répète : derrière tout ce travail, l'énorme difficulté que nous avons eue est un travail de conviction auprès des élus, auprès de mes collègues. Il n'a pas été facile de « gagner » l'autorisation de mettre en place cette régie de transport scolaire. Le syndicat des transporteurs départementaux faisait ce travail depuis fort longtemps

La délibération permettant de créer notre régie est passée à peu de voix. Nous avons eu l'autorisation déjà de l'utiliser pour les sorties pédagogiques. Nous ne l'avons pas pour les activités périscolaires et extrascolaires. Utiliser ces bus pour les personnes âgées n'est malheureusement pas encore envisageable ...

Des conseillers généraux pensaient que nous voulions mettre ces bus à disposition des clubs sportifs locaux durant le week-end alors que cela n'avait jamais été notre intention... De telles sorties ne sont pas envisageables du tout. Nous assumons uniquement une compétence Transport Scolaire. Mais nous avons toujours vécu sous la pression du syndicat des transports scolaires qui ne voyait pas d'un bon œil la création de cette régie.

Catherine LEBERGER

Pouvez-vous nous parler de l'organisation et du statut des chauffeurs ?

Michel CHANTRE

Dans la mesure où certains chauffeurs étaient employés par les entreprises privées, nous avons, et c'était la moindre des choses, embauché ceux qui perdaient leur emploi en premier. Ensuite, nous avons convaincu certaines personnes de suivre la formation pour avoir le permis transport en commun, trois personnes ont été recrutées, alors qu'il y a deux ans, elles n'imaginaient pas qu'un jour elles conduiraient un bus. Deux sont des mères de famille. C'est un travail à temps partiel de 18 heures par semaine, quelquefois plus, parce que nous leur réservons aussi des sorties pédagogiques. Elles cherchaient un temps partiel, pour avoir une vie de famille et s'occuper de leurs enfants. De ce côté-là, c'est assez positif.

Catherine LEBERGER

Vous avez parlé des bus « adaptés ». Que signifie ce terme ?

Michel CHANTRE

Ici, les routes ont un profil très accidenté. Il faut desservir 35 communes, aux routes en lacets, très étroites, entre vallées et collines. Il nous fallait des bus plus petits et très maniables. Quatre ont une capacité de 27 places et quatre une capacité de 19 places. Ils sont adaptés à l'étroitesse de nos routes.

Catherine LEBERGER

Quelles sont aujourd'hui les relations Conseil général/Communauté de communes/communes au regard des compétences de chacun ?

Michel CHANTRE

C'est défini clairement : la compétence a été déléguée à la Communauté de communes. Nous avons une délibération par laquelle les communes nous autorisent à faire le ramassage scolaire sur leur propre territoire. Dorénavant, c'est la Communauté de communes qui assure la gestion des cartes de transport scolaire. Les relations sont plus étroites entre les communes et la Communauté de communes, surtout quand des problèmes surviennent. On nous appelle plus facilement qu'on appelait le Conseil général auparavant. Il est plus facile pour les élus des communes de sensibiliser la

Communauté sur des difficultés, notamment sur les points d'arrêt et autres. La Communauté est plus réactive pour trouver des solutions.

Un participant

Quand le ramassage est impossible, pour cause de neige, verglas, etc., quel est le système d'alerte mis en place ?

Michel CHANTRE

C'est un peu le « système D ». D, comme Directeur. le Directeur a lui-même appelé tous les chauffeurs... Nous sommes dans cette situation aujourd'hui même. La consigne a été donnée hier. Mais nous essayons de responsabiliser les chauffeurs. Certains sont expérimentés. Nous leur avons dit : « C'est vous qui voyez jusqu'où on peut circuler. Si vous sentez qu'il y a un quelconque danger, pas de risques. On transporte des enfants ». Nous avons prévenu l'ensemble des maires du canton pour dire que le service de transport ne serait pas assuré aujourd'hui. Les maires ont prévenu les familles. Mais ce sont les chauffeurs qui jugent, c'est leur métier. Bien sûr, la consigne est de ne prendre aucun risque. Nous aurions pu ce matin avoir deux ou trois chauffeurs qui circulent. Il se trouve que la neige était répartie sur l'ensemble du canton.

Catherine LEBERGER

Comment est organisé le fonctionnement, au niveau de la Communauté de communes. Quel est le personnel qui gère toute l'organisation administrative la régie ?

Michel CHANTRE

Effectivement, nous avons dû modifier l'organisation de la Communauté de communes au point de vue administratif. Je voudrais dire à toutes les communautés de communes, qui veulent créer une régie de transport scolaire de prendre soin de bien se renseigner avant. Ce n'est pas insurmontable mais il y a des **étapes obligatoires données par la Direction Régionale de l'Équipement**. A titre d'exemple, il vous faut une **capacité professionnelle**, une sorte d'**accréditation**. Vous en êtes dispensés si vous faites circuler deux bus maximum. Au-delà, il vous faut absolument cette accréditation. C'est l'étape initiale. Cela demande à la Communauté de communes de pouvoir apporter la preuve qu'elle a du personnel apte à gérer une entreprise de transport, ni plus ni moins. L'agent de développement, Frédéric Savineau, a suivi deux stages de formation et ensuite a obtenu cette accréditation au titre de la Communauté de communes. A partir de là, il a été désigné comme directeur de la régie. C'est lui qui a en charge le fonctionnement, accompagné d'un Conseil d'administration, où siègent tous les maires, en tout cas un élu de chaque regroupement pédagogique du canton, également, bien sûr, la Principale du collège et quelques représentants de la communauté de communes. Les élus doivent être majoritaires. Vous trouvez toute cette réglementation auprès du centre de gestion de votre département. Mais les renseignements sont à prendre auprès de la Direction Régionale de l'Équipement.

Catherine LEBERGER

Est-ce que les parents siègent au Conseil d'Administration ?

Michel CHANTRE

Non. Mais ça pourrait se faire.

Catherine LEBERGER

Monsieur chantre, je vous laisse nous dire ce qui vous semble essentiel, important, quand on a un projet comme celui que vous avez mis en œuvre. Que diriez-vous aux élus et aux techniciens qui sont à l'écoute ? Ce sera le mot de la conclusion.

Michel CHANTRE

D'abord, ce que je voudrais vous dire c'est que nous ne sommes pas venus vous apporter une solution toute faite. Nous n'en avons ni le pouvoir ni les compétences. Nous avons voulu, au travers de cette réunion, vous dire comment nous avons fait, vous apporter un éclairage.

Deuxièmement, et je m'adresse aux élus, vous aurez toujours aussi parmi vos collègues d'autres élus qui vous diront : « Pourquoi la Communauté de communes irait-elle s'embarrasser d'un tel problème alors que des entreprises de transport existent et ne demandent qu'à travailler ? » C'est vrai qu'il vous faudra tenir bon face à ces arguments. **Nous avons mis en avant la meilleure qualité du service**, car, effectivement, on peut toujours ramasser des enfants dans un bus. Par contre, on le fait dans des conditions plus ou moins bonnes. Nous en avons fait un préalable. Nous voulions assurer un meilleur service aux parents et aux enfants. Nous voulions aussi, même si ce n'est pas une compétence directe, faciliter et conforter le tissu des écoles primaires dans le canton. Nous constatons tous les ans que quelques enfants échappaient à nos écoles primaires. Un service de transport de qualité existant, les parents avaient moins d'arguments pour inscrire leurs enfants dans une école primaire hors du canton.

A partir de là, nous avons foncé. Et tout n'est pas résolu. Mais ce que nous pouvons vous garantir, c'est que **le service de transport scolaire fonctionne bien**. Il est amélioré parce qu'il donne la possibilité aux écoles de faire appel à nous pour des sorties pédagogiques, et elles ne s'en privent pas parce que le coût est attractif. En plus, nous avons apporté ce service là où il n'existait pas auparavant. Donc, nous avons conforté d'une certaine manière les écoles primaires rurales.

Catherine LEBERGER

Merci beaucoup.

Vous pouvez joindre Frédéric SAVINEAU au **05 59 68 50 22**.